



Délégation Ile-de-France Sud

Décision portant nomination de M. Jean-Pierre DALAC aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8502 intitulée Laboratoire de physique des solides

---

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° UMR8502, dont le directeur est Madame Dominique CHANDESRIS ;

Considérant que M. Jean-Pierre DALAC a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

DECIDE :

**Article 1 :** M. Jean-Pierre DALAC, TCE, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8502, à compter du 22/02/2013.

M. Jean-Pierre DALAC exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Jean-Pierre DALAC est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 19 juillet 2013

Le directeur de l'unité  
Dominique CHANDESRIS

Pour le CNRS,  
La déléguée régionale  
Véronique DEBISCHOP

Pour l'Université Paris-Sud,  
Le président  
Jacques BITTOUN

Pour le Président de la Délégation

  
**EMBOUGE**